



DÉLIBÉRATION

du 4 novembre 2025

Présents : 21 Excusés : 4 3 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>5 nov 2025</u> Publiée, le <u>6 nov 2025</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Sandrine SUTEAU Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Sandrine MARTINY), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE), Mme Sandrine SUTEAU Mme Turkan RENZO, <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Maria COURTAY <u>Date de la convocation</u> : 29 octobre 2025
Délibération n°25.6.14	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Création d'un emploi permanent d'ingénieur principal- pôle technique – directeur</i>

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'en raison de la mutation de l'agent occupant les fonctions de directeur du pôle technique, il convient de le remplacer.

Un avis d'appel à candidatures a donc été publié. Des entretiens ont eu lieu. Il est proposé de créer un emploi permanent de directeur du pôle technique ouvert sur grade d'ingénieur principal.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le tableau des emplois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **CRÉE** un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025 permettant le recrutement d'un directeur du pôle technique ouvert sur le grade d'ingénieur principal relevant de la catégorie hiérarchique A.

► **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget 2025 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Maria COURTAY
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU